

EMC 9 Le droit des femmes

Activité 1 8 mars : Journée internationale des femmes Women's Day



https://www.youtube.com/watch?time_continue=61&v=k3dNQPbiRaE&feature=emb_logo

Le 8 mars, le monde célèbre la Journée internationale des femmes. Officialisée par les Nations unies en 1977, elle est également appelée par certains pays comme la France, Journée internationale des droits des femmes. Cette journée de « luttes » remonte aux mouvements féministes du début du XX^e siècle en Europe et aux Etats-Unis, qui réclamaient de meilleures conditions de travail, le droit de vote et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pourquoi une Journée internationale des droits des femmes ?

Marquée par de très nombreux événements et manifestations à travers le monde, ces rassemblements sont l'occasion de faire le bilan sur la condition féminine : célébrer les victoires et les acquis en matière de droits des femmes, mais aussi faire entendre leurs revendications dans le but d'améliorer et réduire les inégalités entre les sexes.

Salaire, quotidien, violence : exemples d'inégalités des sexes en France

- Les femmes gagnent en moyenne 24 % de moins que les hommes.
- Les femmes travaillent plus qu'avant, mais elles sont toutefois les plus concernées par les emplois précaires et représentent 78 % des temps partiels.
- Les femmes réalisent deux fois plus de tâches ménagères que les hommes.
- Les femmes sont la principale cible de toutes les formes de harcèlement et de violence.
- Ainsi, en France, en 2018 :
 - Une femme sur trois a été victime de harcèlement sexuel au travail.
 - 100 % des femmes ont été harcelées dans les transports.
 - 94 000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de viols et/ou tentatives de viol.
 - 213 000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences conjugales, physiques ou sexuelles.
 - Une femme décède, aujourd'hui, tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Les inégalités femmes-hommes dans le monde

En dépit de certains progrès, la communauté internationale s'accorde à reconnaître que la situation de la plupart des femmes et des filles dans le monde évolue extrêmement lentement. Un nouvel indice mondial confirme qu'à ce rythme, aucun pays sur la planète n'offrira en 2030, les mêmes droits, opportunités et ressources aux femmes et aux hommes.

D'après l'Unicef :

- Plus de 110 millions d'enfants dans le monde, dont deux tiers de filles, ne sont pas scolarisés.
- Sur les 875 millions d'adultes analphabètes dans le monde, deux tiers sont des femmes.
- La moitié des filles qui vivent dans des pays en développement (à l'exception de la Chine) seront mariées avant d'avoir vingt ans
- Les mutilations sexuelles féminines concernent 130 millions de filles et de femmes dans le monde et mettent chaque année 2 millions d'entre elles en danger.

La question du combat pour les droits des femmes n'est donc pas une histoire passée.

« Partout où l'homme a dégradé la femme, il s'est dégradé lui-même » Charles Fourier

<https://www.lumni.fr/video/petite-histoire-du-droit-des-femmes>

<https://www.lumni.fr/video/le-droit-de-vote-des-femmes#containerType=folder&containerSlug=journee-internationale-des-femmes>

<https://www.lumni.fr/video/inegalites-de-salaire-hommes-femmes-on-vous-dit-tout#containerType=folder&containerSlug=journee-internationale-des-femmes>

<https://www.lumni.fr/video/feminisme-rien-n-est-acquis#containerType=folder&containerSlug=journee-internationale-des-femmes>

Activité 2 Quelques portraits de femmes qui ont marqué l'Histoire

<https://youtu.be/mfroa-BzP3I>

https://youtu.be/cT1J2jR_OuU

https://youtu.be/1Tj_RdT-3-s

<https://youtu.be/7rkYDj9H6ZA>

<https://youtu.be/bXs3gAiJE7E>

<https://youtu.be/bXs3gAiJE7E>

<https://youtu.be/n6dviONomzQ>

<https://youtu.be/rmyWToVe87k>

→ Il est possible de partir à la découverte d'autres femmes qui ont marqué l'Histoire et qui sont devenues célèbres ou demeurées méconnues...

Activité 3 Une certaine Histoire...

1791 : La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne est publiée : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits ».

1836 : L'ordonnance du 23 juin organise l'enseignement primaire pour les filles.

1861 : Julie DAUBIE est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat.

1880 : L'enseignement secondaire est autorisé pour les filles.

1907 : Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1909 : Le congé de maternité (huit semaines) est créé (sans traitement).

1938 : Les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari.

1944 : Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité par ordonnance du Général DE GAULLE.

1946 : Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution.

1966 : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1967 : La loi autorise la contraception.

1970 : La loi relative à l'autorité parentale conjointe supprime la notion de « chef de famille » du Code Civil.

1972 : Le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour les travaux de valeur égale est reconnu.

1975 : Ouverture du premier lieu d'accueil pour femmes battues, à Clichy.

1975 : L'obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement est créée.

1975 : La loi autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

1983 : La loi établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1991 : Edith CRESSON est la première femme nommée Premier Ministre.

1993 : La loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

2000 : L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives est garanti par la loi.

2001 : Une nouvelle loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est adoptée.

2004 : La loi relative au divorce prévoit l'éviction du conjoint violent du domicile conjugal afin de protéger les femmes victimes de violences.

2006 : La loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes vise la suppression des écarts de rémunération.

2006 : La loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs établit une égalité quant à l'âge légal du mariage : 18 ans pour les femmes et les hommes